

DEC210287DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Amiot-Guillouet et M. Michel Hoang pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022, intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), dont la directrice par intérim est Mme Christine Laurière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julie Amiot-Guillouet, PU et M. Michel Hoang, catégorie A, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy, le 12 janvier 2021

La directrice d'unité par intérim
Christine Laurière

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.